

RETOURNER LES SOUMISSIONS à : RETURN BIDS to:

Réception des soumissions | Bid Receiving

Centre d'approvisionnement | Procurement Hub Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

Courriel / Email: <u>DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca</u>

ET/AND

Paul.Fortier@dfo-mpo.gc.ca

Les documents de soumission et la garantie de soumission reçus par télécopie ne seront pas acceptés.

DEMANDE DE QUALIFICATION / REQUEST FOR QUALIFICATIONS

Commentaires - Comments:

Titre / Title REMPLACEMENT DE LA TOUR DE ST. MARY'S RIVER CHAMP DE CAMPEMENT DES MARINS ET CHAMP DE STRIBLING POINT (LL5414, LL5415, LL5416, LL5417)		Date 16 mai 2024		
N° de l'invitation / 30005469		1		
No. de référence du client(e) / Client Reference No. 30005469				
À / At: 14:00	es / L'invitation prend fi cée de l'Est) / EDT (East			
F.A.B. / F.O.B. Destination	Taxes Voir ci-inclus - See herein	Droits / Duty Voir ci-inclus - See herein		
Destination of Go services See herein — Voir		stinations des biens et		
Instructions				

A ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONAIRE

Courriel / Email: DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Adresser toute demande de renseignements à : / Address Inquiries

Paul Fortier, spécialiste des contrats

C.c.: Paul.Fortier@dfo-mpo.gc.ca

No. de téléphone / Telephone No.: 343-596-9926

(taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type of print)

Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur / de l'entrepreneur / Vendor Name, Address and Representative

No. de téléphone / Telephone No.:

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print)

Signature

Date

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la phase 2 invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet selon les devis et les dessins. Une fois le contrat attribué au terme de la phase 2, la liste des soumissionnaires présélectionnés sera supprimée et aucun autre contrat ne sera attribué.

COMPTE RENDU

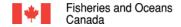
Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir une séance d'explications doit contacter la personne dont le nom figure sur la page couverture de la demande de qualifications dans les 15 jours ouvrables suivants l'avis l'informant du résultat de l'invitation. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et faibles de la soumission, en rappelant les critères d'évaluation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres propositions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Le gouvernement du Canada a mis sur pied le BOA afin d'offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen impartial et indépendant pour déposer leurs plaintes concernant l'attribution de certains contrats fédéraux de moins de 30 300 \$ pour les biens et de 121 200 \$ pour les services. Si vous avez des préoccupations concernant l'attribution d'un contrat fédéral dont la valeur est inférieure à ces montants, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone en composant le 1-866-734-5169, ou par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.
- (d) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

LISTE DE SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS

La liste des soumissionnaires préqualifiés de la phase 1 ne sera pas publiée. Un avis d'adjudication de contrat au soumissionnaire retenu de la phase 2 sera publié sur AchatsCanada.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- 1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux étapes. Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés de leur classement. Les soumissionnaires retenus pour la phase 2 recevront par courrier électronique un appel d'offres comprenant la demande de soumission, les spécifications techniques et les dessins pour l'évaluation financière relative à l'exigence.
- 2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**: Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante par ecrite à <u>DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca</u> ainsi qu'à l'adresse de l'autorité contractante inscrite à la page 1 du présent document.
 - Les questions doivent être reçues, par écrit, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.
- 3. Soumission de qualification L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, doit être transmise UNIQUEMENT à Pêches et Océans Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la Demande de qualification. Pêches et Océans Canada n'est pas responsable des soumissions envoyées ailleurs.

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, Pêches et Océans Canada pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de comprimer le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que Pêches et Océans Canada la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres. Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.

Pêches et Océans Canada ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission.

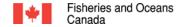
Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Pêches et Océans Canada ne seront pas acceptées.

- 4. L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, la page couverture de la demande de qualification et tout document associé requis doivent être soumis par courriel en format PDF portant l'information suivante clairement dans la ligne d'objet :
 - Formulaire de qualification de la phase 1;
 - le numéro de l'invitation à soumissionner;

Une clarification ou un changement à la Phase 1 – Demande de qualifications entraînera la publication d'un addenda sur le site Web <u>AchatsCanada</u> et sera inclus sous la forme d'une modification à la Demande de qualifications de la demande de soumissions. La page de couverture de toutes les modifications dûment signées ou paraphées doit être transmise avec la soumission ou plus tard en guise de preuve de réception ou d'accusé réception écrit. Si le soumissionnaire n'accuse pas réception d'une des modifications comme demandé, l'autorité contractante l'informera du délai qu'elle lui accorde pour transmettre les renseignements. À défaut de fournir les documents dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

5. DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE LA TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un



autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i. Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii. Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

6. INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

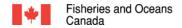
Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

- 1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
- Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
- 3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
- 4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir:
- Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Les offres seront examinées et réputées être complètes lorsque les éléments suivants auront été soumis par le soumissionnaire :

Complété? (O / N)	Mesures prises
	Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
	Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
	Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
	Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;



Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

ANNEXE 1 - DESCRIPTION DU PROJET - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Les travaux en vertu de ce contrat comprennent, sans toutefois s'y limiter, la fourniture de toute la maind'œuvre, des matériaux et de l'équipement requis pour :

- Conception de quatre [4] fondations en béton spécifiques au site pour les tours fournies par la Garde côtière canadienne (GCC);
- Fourniture et installation de quatre [4] fondations en béton approuvées par la GCC :
- Installation des tours fournies par la GCC conformément aux dessins fournis par la GCC;
- Démolition de quatre [4] tours de style squelette existantes et fondations en béton.

Les tours du campement des marins de la GCC et du champ de tir de Stribling Point ont atteint la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacées. Trois [3] des quatre [4] sites sont accessibles par voie terrestre/véhiculaire et un [1] site est accessible par bateau ou par hélicoptère. Des photos des sites peuvent être trouvées dans **les figures 1 à 5**. Les coordonnées exactes des sites sont les suivantes :

- Tour d'alignement avant du campement des marins LL5414 : 46°15'39.54"N, 84° 5'51.12"W
- Tour d'alignement arrière du campement de marins LL5415 : 46°15'58.85"N, 84° 5'42.66"W
- Tour d'alignement avant Stribling Point LL5416 : 46°18'47.00"N, 84° 6'55.43"W
- Tour d'alignement arrière Stribling Point LL5417 : 46°18'37.43"N, 84° 6'13.47"W

En vertu de ce contrat, une fondation en béton spécifique au site doit être conçue et estampillée par un ingénieur professionnel exerçant dans la province de l'Ontario. Les rapports géotechniques et les dessins des tours seront tous fournis par la GCC à l'entrepreneur pour aider à la conception des fondations spécifiques au site.

Lorsque la conception des fondations a été approuvée par la GCC, l'entrepreneur doit construire les fondations et ériger les « tours de Québec » fournies par la GCC. Les hauteurs des tours à fournir seront de 40', 45', 70' et 70'. La construction des tours comprendra également l'installation des marques de jour correspondantes. Les marques de jour seront également fournies par la GCC, y compris les dessins de chaque marque de jour à installer. Lorsque les nouvelles tours auront été installées dans leur intégralité, l'Entrepreneur devra alors démolir les tours existantes incluant leurs fondations en béton. Des photos des tours existantes peuvent être trouvées dans **les figures 1 à 5** .

Les travaux doivent être terminés pour le 28 février 2025.



Figure 1 : Tour d'alignement avant LL5414 existante





Figure 2 : Tour d'alignement arrière LL5415 existante

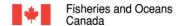


Figure 3 : Tour d'alignement avant LL5416 existante Figure 4 : Tour d'alignement arrière LL5417 existante



Fisheries and Oceans Canada

Figure 5: LL5416 existant Photo de la terre ferme



ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet pour le contrat est :

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

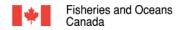
À la clôture de la soumission de la phase 1, le soumissionnaire doit:

- a) satisfaire aux exigences obligatoires mentionnées ci-après;
- b) fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences.

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

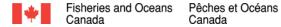
Les exigences obligatoires du Formulaire de qualification de la phase 1, comme décrites ci-dessous, sont toutes obligatoires et DOIVENT être incluses dans la soumission au moment de la clôture des soumissions. À défaut de fournir les preuves exigées, la proposition du soumissionnaire sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement dans leur proposition qu'ils répondent à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit retenue pour la suite de l'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.



No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (√)
	Les soumissionnaires doivent avoir accompli les tâches de gestion de projet d'au moins deux (2) projets de construction commerciale au cours des cinq (5) dernières années avant la clôture des soumissions.	
	Dans ce contexte, les fonctions de gestion de projet sont définies comme étant soit l'entrepreneur général où les services d'ingénierie ont été soustraités, soit l'ingénieur où l'entreprise générale a été sous-traitée.	
	Dans ce contexte, la construction commerciale est définie comme tout projet de construction de nature exclusivement non résidentielle, où la destination finale de la structure est soit à des fins commerciales (c'est-à-dire publiques et/ou privées) soit à des fins de *service (c'est-à-dire publiques et/ou privé).	
01	 *Service – un système, un programme ou une méthode répondant à un besoin public ou privé et qui est conforme à la définition de construction commerciale ci-dessus. 	
	La construction commerciale comprend toutes les structures sous-définies dans la définition d'une structure institutionnelle.	
	Pour démontrer cette expérience, les soumissionnaires doivent fournir une brève description du projet à l'aide du tableau ci-dessous (voir Obligatoire 1). La description du projet doit inclure :	
	 Le titre du projet ; L'emplacement du projet ; La date de début et de fin du projet (c'est-à-dire mois/année) ; et Une description du projet (par exemple, coût, portée, taille, caractéristiques distinctives, etc.). 	

Alternative à l'utilisation du navire :
Décrivez brièvement la méthode d'accès alternative à LL5416 :



ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION - LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission:

- □ Page de couverture de la demande de qualification: remplie et signée
- □ Annexe 2 Formulaire de Qualification de la Phase 1 : remplie
- Page couverture des amendements (si applicable): signée ou paraphée, le cas échéant

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.